

DÉPARTEMENT
LOZÈRE

ARRONDISSEMENT
Mende

CANTON
Nasbinals

MAIRIE DE MARCHASTEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13/04/2013

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	7 + 1 proc
de votants	8

L'an deux mille treize et le 13 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Pertes sur créances
irrecouvrables

Étaient présents : Mr Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Eric MALHERBE, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE qui a donné procuration à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Monsieur le Percepteur de Marvejols concernant la prise en charge de produits irrécouvrables pour le budget de l'eau et de l'assainissement. Ces produits concernent la consommation de l'eau 2011 de Madame Sancey Yvonne pour un montant de 20 €.

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2013

Pour extrait conforme au
registre
Fait à MARCHASTEL le
13/04/2013
Le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte l'admission en non-valeur de cette consommation eau 2011 et autorise le paiement de cette créance pour un montant de 20 € au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables »
- Autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire, après
dépôt ou transmission en
Préfecture le 13/04/2013
et publication ou notification
le 13/04/2013